



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :
D_2024_07_66

Nombre de conseillers
en exercice : 26

Nombre de conseillers
présents : 19

Nombre de votants : 25

Date de convocation du conseil : 5 juillet 2024

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. FRETIER Philippe
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. VIGIER Pascal
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Remboursement de
frais engagés par un élu

Secrétaire de séance : Madame PIVETEAU Béatrice

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un élu a fait une avance sur ses deniers personnels pour le compte de la collectivité : il s'agit des frais d'affranchissement pour l'envoi d'un colis.

A ce titre, il convient de rembourser M. Roland ELUERD d'un montant de 22,70 €. Les crédits seront prélevés sur le compte 6261 du Budget Principal 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

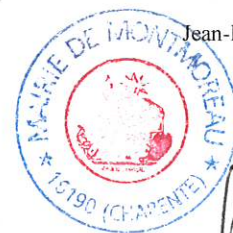
APPROUVE la proposition présentée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser M. Roland ELUERD.

PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 6261 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 10/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 11/07/2024



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN